hypothèse est contraire au principe d'identité; si le faux contenait quelque vérité, une partie du faux serait vraie, ce qui est impossible. Il faut donc maintenir que le faux ne contient que du faux, comme le vrai ne contient que du vrai. Mais alors comment une conséquence exacte peut-elle être contenue dans des prémisses erronées? La distinction de la vérité formelle et de la vérité matérielle répond à la question. La conclusion est renfermée dans l'argument au point de vue de la forme, d'après la seule disposition des propositions données; mais quand ces propositions sont tout à fait fausses comme assertions, la conclusion emprunte sa vérité réelle à quelque principe étranger; si au contraire les prémisses ne sont fausses que dans leur énonciation universelle, la vérité de la conclusion peut y être enveloppée au double point de vue du fond et de la forme. En d'autres termes, la vérité matérielle contient la vérité matérielle; et la vérité formelle, la vérité formelle; quand le raisonnement est démonstratif, ces deux faces de la vérité sont réunies dans la conclusion et déduites l'une et l'autre de l'argument; mais dans un raisonnement régulier, où la conclusion seule est exacte, les deux faces de la vérité se séparent, et alors la conclusion est formellement vraie en vertu des prémisses, matériellement vraie en vertu d'un argument qui n'est pas indiqué.

Occupons-nous maintenant du *raisonnement immédiat*, du raisonnement à deux termes, forme élémentaire du raisonnement déductif, fondé sur le rapport de contenance.

Le raisonnement immédiat se compose de deux propositions, dont l'une est la conséquence directe de l'autre, et qui ont les mêmes termes. Mais le rapport des termes doit changer, et ce changement doit se produire conformément au principe de contenance, de telle sorte que la conclusion reste contenue dans la prémisse. La théorie du raisonnement immédiat ou la logistique a donc pour but de déterminer quels sont tous les rapports possibles qui sont impliqués dans un rapport donné entre deux termes; en d'autres mots, quels sont tous les jugements qui peuvent résulter d'un autre jugement connu.

Il faut d'abord étudier tous les cas, toutes les variations qu'une proposition peut subir dans les conditions posées, en prenant pour exemple le *jugement catégorique* : S est P.

Les variations portent soit sur la quantité, la qualité ou la position des termes, soit sur la position de la copule, soit sur quelque combinaison de ces deux sortes de changements.

1. Quant aux *termes*, la quantité ou l'extension peut varier : tout S est P, donc quelque S est P. On a alors deux jugements subordonnés et l'on conclut par *subordination*.

2. Changement dans la position des termes; l'attribut devient le sujet et le sujet prend la place de l'attribut. C'est ce qu'on appelle *conversion* : nul S n'est P, nul P n'est S. On conclut par conversion simple.

3. Combinaison de ces deux cas : changement de quantité et conversion. C'est ce qu'on nomme *conversion accidentelle* : tout S est P, donc quelque P est S.

4. Changement dans la qualité des termes; un terme positif devient négatif ou réciproquement, sans modification dans la copule. C'est ce qui s'appelle *contraposition*. On conclut sous cette forme d'une manière universelle, quand les deux notions sont équivalentes : tout S est P, donc tout non-S est non-P. « Tout animal a des mouvements volontaires, donc tout ce qui n'est pas animal n'a aucun mouvement volontaire. »

5. Combinaison du deuxième et du quatrième cas : conversion et contraposition des termes : tout S est P, donc tout non-P est non-S. « Toute plante est organisée, donc tout être inorganique est en dehors du règne des plantes. »

6. Quant à la *copule*, la qualité peut changer; un jugement positif devient négatif ou réciproquement. C'est une *contraposition* qui affecte le verbe : quelque S est P, donc quelque S n'est pas P. Conclusion par contraposition qui est valable, quand les notions sont entrecroisées, quand l'attribut s'affirme du sujet *seulement* en partie. « Quelques triangles sont équilatéraux, donc quelques triangles ne sont pas équilatéraux. »

7. Combinaison du deuxième et du sixième cas : conversion et contraposition de la copule : quelque S est P, donc quelque P n'est pas S. Conclusion valable dans le cas de l'entrecroisement des termes.

8. Combinaison du quatrième et du sixième cas : contraposition des termes et de la copule. Tout S est P, donc tout S n'est-pas non-P ou nul S n'est non-P. « Tout corps est mobile, donc nul corps n'est immobile. » Les notions sont équivalentes.

9. Combinaison du deuxième, du quatrième et du sixième cas : conversion accompagnée de contraposition dans les termes et dans la copule : tout S est P, donc tout non-P n'est-pas S ou aucun non-P n'est S. « Tout cercle est une ligne courbe, donc aucune ligne non-courbe, c'est à dire aucune ligne droite n'est un cercle. »

10. Combinaison du troisième, du quatrième et du sixième cas : conversion accidentelle avec contraposition des termes et de la copule : tout S est P, donc quelque non-P n'est pas S. La conclusion est la même que dans le cas précédent, sauf qu'elle est particulière au lieu d'être universelle. « Tout corps est une substance matérielle, donc quelques substances immatérielles ne sont pas des corps. »

Ces conclusions s'expliquent facilement à l'aide des figures qui représentent les jugements universels et particuliers, affirmatifs et négatifs. La fig. 1 démontre les cas 1, 3, 5, 8, 9, 10; la fig. 2 le cas 2; la fig. 3 le cas 4; la fig. 4 les cas 6 et 7.

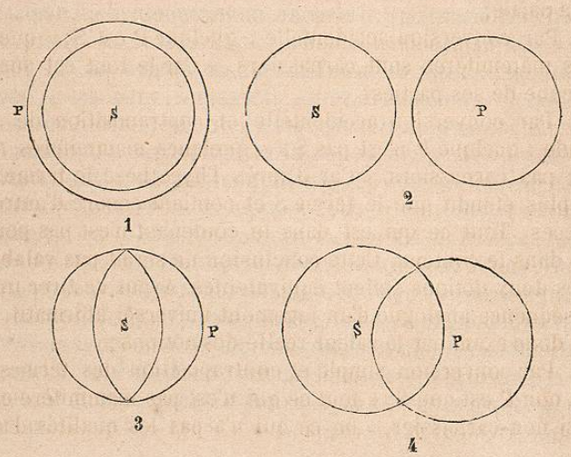

Il serait inutile d'insister sur chacun de ces cas. Bornons-nous au plus important. Demandons-nous quelles conclusions on peut tirer en général d'un jugement universel affirmatif par équivalence ou subordination, d'un jugement universel négatif, d'un jugement particulier affirmatif ou négatif? Il est évident que tous les cas qui précèdent vont se retrouver dans la réponse, mais non dans le même ordre. Ensuite que peut-on conclure d'un jugement relativement au jugement opposé, subordonné, contraire, sous-contraire ou contradictoire? Comment peut-on conclure enfin dans les propositions modales, et dans les jugements hypothétiques et disjonctifs?

A. Tout S est P. Quelles sont les conséquences immédiates contenues dans cette proposition? Supposons d'abord le cas d'un jugement universel formé de *notions subordonnées* : « tous les carnassiers sont mammifères. » Ce jugement signifie que les carnassiers sont une espèce du genre mammifère, mais ne sont pas tous les mammifères. C'est le jugement représenté par la fig. 1.

Du jugement *tout S est quelque P*, je conclus :

1. Par subordination : quelque S est P; « quelques carnassiers sont mammifères. » Car ce qui est vrai du tout est vrai de la partie;

2. Par conversion accidentelle : quelque P est S; « quelques mammifères sont carnassiers. » Car le tout est aussi chacune de ses parties;

3. Par conversion accidentelle et contraposition de la copule : quelque P n'est pas S; « quelques mammifères ne sont pas carnassiers. » Car d'après l'hypothèse le terme P est plus étendu que le terme S et contient encore d'autres espèces. Tout ce qui est dans le contenant n'est pas pour cela dans le contenu. Cette conclusion ne serait pas valable si les deux notions étaient équivalentes. Avant de tirer une conséquence analogue d'un jugement universel affirmatif, il faut donc examiner la valeur réelle des notions;

4. Par conversion simple et contraposition des termes : tout non-P est non-S; « tout ce qui n'est pas mammifère est aussi non-carnassier, » ou ce qui n'a pas les qualités d'un

mammifère n'a pas non plus les qualités d'un carnassier, les mammifères seuls pouvant être les carnassiers dont on parle. En effet, le cercle S est entièrement contenu dans le cercle P; donc tout ce qui s'étend au delà du cercle P s'étend également au delà du cercle S : ce qui est hors du contenant est hors du contenu ;

5. Par conversion accidentelle et contraposition des termes : quelque non-P est non-S; « quelques êtres qui n'appartiennent pas à la classe des mammifères n'appartiennent pas non plus au genre des animaux carnassiers. » C'est la conséquence de la conclusion précédente. Ce qui s'affirme du tout s'affirme de chaque partie.

Si maintenant j'avais un jugement universel affirmatif sous forme, non de subordination, mais d'*équivalence*, j'en déduirais quelques propositions nouvelles. Il faut alors appliquer la fig. 3. où les deux cercles ont la même étendue. Soit la proposition : « tout ce qui est vrai est rationnel. »

Du jugement *tout S est tout P*, je conclus :

1. Par conversion simple : tout P est S; « tout ce qui est rationnel est vrai. » En effet, les deux notions sont équivalentes, et en conséquence ce qui convient ou répugne à l'une, convient ou répugne à l'autre. C'est le seul cas où un jugement universel affirmatif peut se convertir simplement : ce cas se réalise dans les définitions, parce que la définition doit être adéquate, s'adapter à tout le défini et rien qu'au défini. « L'homme est la créature raisonnable; la créature raisonnable est l'homme. » Mais il ne faut pas se hâter de convertir un jugement sous cette forme, avant d'avoir examiné si les termes sont équivalents ou de même extension. Cette proposition « Dieu est le monde, » est indéterminée. Est-ce Dieu sous tous les rapports ou sous quelque rapport? Dieu est-il seulement le monde ou est-il aussi le monde? Rien ne l'indique. Il faut préciser les termes et se garder de convertir étourdiment, en disant : « le monde est Dieu. »

2. Par contraposition des termes : tout non-S est non-P; « toute contre-vérité est irrationnelle. » Cette conséquence résulte de l'équivalence des termes. Elle ne s'appliquerait pas au jugement universel de subordination. De ce que tous les

carnassiers sont mammifères, il ne découle pas que les non-carnassiers sont aussi des non-mammifères.

3. Par subordination et contraposition des termes : quelque non-S est non-P; « quelques erreurs sont irrationnelles. » C'est une conséquence de la conclusion universelle du cas précédent.

Toutes les conclusions tirées du jugement universel par subordination s'appliquent également au jugement universel par équivalence, à l'exception de la troisième, qui seule est négative. Ainsi de ce jugement : « tout ce qui est vrai est rationnel, » on peut conclure : « tout ce qui est rationnel est vrai ; quelques vérités sont rationnelles, quelques choses rationnelles sont vraies; toute contre-vérité est irrationnelle, tout ce qui est irrationnel est une contre-vérité; quelques contre-vérités sont irrationnelles, quelques choses irrationnelles sont des contre-vérités. »

Les conclusions qui sont valables dans les deux cas sont *nécessaires* et tiennent à la forme même du jugement universel; les autres sont *possibles*, ou ne sont exactes que dans l'un ou l'autre cas, selon que le jugement se compose de notions équivalentes ou de notions subordonnées. Quatre sont nécessaires (vi formæ), quatre sont seulement possibles (vi materiæ).

E. Nul S n'est P. Que résulte-t-il d'un jugement universel négatif, dont les termes s'excluent complétement, comme l'indique la fig. 2? Soit la proposition : « nulle force n'est matière. » Si elle est vraie, elle signifie que la force et la matière sont des choses tout à fait distinctes, qui, prises en elles-mêmes ou considérées dans leur essence propre, sont étrangères l'une à l'autre, bien qu'elles puissent s'unir comme l'âme et le corps dans l'homme.

Du jugement *nul S n'est P*, je conclus :

1. Par conversion simple : nul P n'est S; « nulle matière n'est force. » Puisque le cercle S est entièrement hors du cercle P, la réciproque est également vraie. Si quelque matière était force, quelque force aussi serait matière, ce qui est en contradiction avec la prémisse donnée;

2. Par subordination : quelque S n'est pas P; « quelque

force n'est pas matière. » Ce qui est vrai du tout est vrai de la partie. Si tout le cercle S est hors de P, chaque partie de ce cercle sera également hors de P ;

3. Par conversion accidentelle : quelque P n'est pas S; « quelque matière n'est pas force. » Conséquence de la première conclusion.

4. Par subordination et contraposition du sujet et de la copule : quelque non-S est P ; « quelque chose qui n'est pas force est matière. » Le jugement négatif contient donc aussi un jugement affirmatif, mais la négation est alors transportée dans l'un des termes. En effet, la négation n'est que relative, S n'est négatif que par rapport à P, et P par rapport à S, l'un et l'autre sont positifs en eux-mêmes et supposent encore d'autres choses positives; d'où il suit que quelqu'une des choses que S n'est pas doit être P. Le terme non-S embrasse l'infini, ou enveloppe tout ce qui est, moins S. Or dans cet infini se trouve aussi le terme P ;

5. Par conversion accidentelle et contraposition des termes et de la copule : quelque non-P est S; « quelque chose d'immatériel est force. » C'est la conversion de la conclusion précédente. Le terme non-P est infini ou embrasse tout, excepté P. Dans cet ensemble d'objets est compris entre autres le terme S. Tel est le sens de la proposition.

I. Quelque S est P. Que résulte-t-il d'un jugement particulier affirmatif? Nous savons que ce jugement est peu déterminé et peut se rencontrer en plusieurs cas. Prenons les deux cas les plus importants, celui de la subordination inverse, où quelque S est tout P, et celui de l'entrecroisement, où quelque S est seulement quelque P. La première forme est représentée par deux cercles concentriques, dont le plus grand est désigné par S; la seconde par deux cercles qui se coupent, fig. 4.

Du jugement *quelque S est tout P*, je conclus :

1. Par conversion simple : quelque P est S. Soit la proposition : « quelques plantes sont cotylédonées. » La réciproque est également vraie : « quelques cotylédonées sont des plantes. » Cette conclusion est toujours valable, quel que soit le jugement donné. Les autres, excepté la dernière, ne s'appliquent qu'au cas particulier où l'attribut est une espèce du sujet;

2. Par conversion accidentelle : tout P est S; « toutes les cotylédonées sont des plantes. » En effet, le cercle P est entièrement contenu dans le cercle S, puisque P est une espèce de S. Or tout ce qui est dans le contenu est aussi dans le contenant;

3. Par contraposition de la copule : quelque S n'est pas P ; « quelques plantes ne sont pas cotylédonées. » Car les cotylédonées ne sont qu'une espèce de plantes, et il y en a d'autres. Tout ce qui est dans le contenant n'est pas dans le contenu ;

4. Par conversion accidentelle et contraposition de l'attribut : quelque non-P est S; « quelques êtres dépourvus de cotylédons sont des plantes. » En effet, dans l'ensemble des choses qui manquent de cotylédons se trouvent aussi des plantes, les acotylédonées;

5. Par subordination et contraposition des termes : tout non-S est non-P ; « tout ce qui est en dehors du règne végétal, manque de cotylédons. » Car toutes les cotylédonées sont des plantes, d'après la deuxième conclusion;

6. Par contraposition des termes : quelque non-S est non-P ; « quelques êtres en dehors des végétaux ne sont pas des cotylédonées. » C'est une conséquence particulière contenue dans la conclusion générale qui précède.

Prenons maintenant le second cas, où les termes sont des notions entrecroisées, c'est à dire se contiennent et s'excluent, mais seulement en partie. Soit la proposition « quelques pierres sont bleues. »

Du jugement *quelque S est quelque P*, je conclus :

1. Par conversion et contraposition de la copule : quelque P n'est pas S; « quelques objets bleus ne sont pas des pierres. » Car il résulte de la nature des notions que quelques pierres seulement sont bleues et que quelques objets bleus seulement sont des pierres;

2. Par contraposition du sujet : quelque non-S est P ; « quelques objets autres que des pierres sont bleus. »

3. Par conversion et contraposition des deux termes : quel-

que non-P est non-S; « quelques objets qui ne sont pas bleus sont autre chose que des pierres » : les arbres, par exemple, ne sont pas des pierres. »

En réunissant les cas précédents qui restent applicables au cas actuel, on voit que d'un jugement particulier, sous forme d'entrecroisement, on peut tirer une foule d'autres jugements particuliers :

Quelque S est P,	Quelque P est S,
Quelque S n'est pas P,	Quelque P n'est pas S,
Quelque non S est P,	Quelque non P est S,
Quelque non S est non P;	Quelque non P est non S.

Mais toutes ces conclusions ne sont évidemment pas nécessaires au point de vue formel, en ce sens qu'elles ne pourraient pas être tirées de tout jugement particulier affirmatif. Avant de conclure, il faut, surtout en cette circonstance, considérer la valeur réelle des termes.

O. Quelque S n'est pas P. Que résulte-t-il d'un jugement particulier négatif? Ce jugement est également indéterminé, puisque nous l'avons rencontré déjà précédemment, comme conséquence d'un jugement universel négatif et comme conséquence d'un jugement particulier affirmatif. Si les termes sont entrecroisés, on pourra tirer d'un jugement particulier négatif les mêmes conclusions qui se déduisent d'un jugement particulier affirmatif de même nature; car si S et P ne se conviennent mutuellement qu'en partie, l'affirmative et la négative sont également vraies pour le rapport de S à P et pour le rapport de P à S. Exemple « quelques fleurs ne sont pas odorantes : donc quelques fleurs sont odorantes; quelques objets odorants sont des fleurs et d'autres ne sont pas des fleurs. » Mais ces conclusions ne seraient pas valables dans d'autres circonstances, où S et P seraient des notions coordonnées ou subordonnées : « quelques reptiles ne sont pas poissons; quelques vertébrés ne sont pas oiseaux. » Il n'y a qu'une seule conclusion nécessaire qui découle de tout jugement particulier négatif.

Du jugement : *quelque S n'est pas P*, je conclus par conversion simple et contraposition de l'attribut et de la copule : quelque non-P est S; « quelques animaux qui ne sont pas poissons sont reptiles; quelques animaux en dehors de la classe des oiseaux sont vertébrés. » Car si S est en partie hors de P, une partie de l'ensemble désigné par non-P doit être S.

Il serait facile de déduire de ces différents cas la théorie générale de la conversion et de la contraposition, en complétant les formules scolastiques, d'après lesquelles six conclusions seulement sont nécessaires (vi formæ) : les jugements de la forme E et I se convertissent simplement; les jugements de la forme A et E se convertissent par accident; les jugements de la forme A et O se convertissent par contraposition. Hamilton propose de remplacer toutes les règles de conversion par une seule : toute proposition bien déterminée se convertit en ses propres termes, c'est à dire que le sujet et l'attribut, pris en tout ou en partie, doivent conserver la même extension après la conversion. Ainsi tout S est tout P, se convertit en tout P est tout S; quelque S est tout P, en tout P est quelque S; tout S est quelque P, en quelque P est tout S. C'est exactement ce que nous venons de voir; mais nous devons faire remarquer que cette théorie ne détruit pas la distinction que l'on fait entre la conversion simple et la conversion accidentelle, et qu'elle ne dispense pas de connaître la théorie scolastique. Celle-ci s'applique aux conclusions nécessaires vi formæ; l'autre aux conclusions possibles vi materiæ. Il faut qu'une proposition soit rigoureusement adéquate ou conforme à la réalité, pour qu'elle puisse se convertir en ses propres termes (1). Mais cette matière offre trop peu d'utilité pour mériter un examen plus approfondi dans ce livre. Passons donc à une autre question. Que peut-on conclure d'un jugement au sujet du *jugement opposé?*

Rappelons-nous que deux jugements contraires ne peuvent être vrais tous deux, que deux jugements sous-contraires ne peuvent être faux tous deux, que deux jugements contradic-

(1) Ch. Waddington, *Essais de logique*, IV, Paris, 1857.

toires ne peuvent être ni vrais tous deux, ni tous deux faux, que deux jugements subalternes enfin peuvent être tous deux vrais et tous deux faux. De là ces règles de conclusion :

On peut conclure *par subordination* de la vérité d'un jugement universel à la vérité du jugement particulier subordonné, et de la fausseté d'un jugement particulier à la fausseté du jugement supérieur. S'il est vrai que tout homme est doué de conscience, cela est également vrai de chaque homme en particulier. S'il est faux que quelques animaux soient perfectibles, cela est également faux des animaux en général. Mais on ne peut pas conclure affirmativement du particulier au général, ni négativement du général au particulier. C'est ce qu'on oublie souvent dans l'induction.

On peut conclure *à contrario* de la vérité d'un jugement universel à la fausseté du jugement contraire; de la fausseté d'un jugement particulier à la vérité d'un jugement sous-contraire; de la vérité ou de la fausseté d'un jugement quelconque à la fausseté ou à la vérité du jugement contradictoire. Ces conclusions et les précédentes, fondées sur les principes d'identité, de contradiction et de contenance, sont la plus puissante ressource de l'esprit humain pour la démonstration d'une thèse. Les sceptiques les invoquent comme les dogmatiques, aussitôt qu'ils raisonnent, et rien ne pourrait se démontrer, si elles n'étaient pas certaines. Mais on ne peut pas conclure de la fausseté d'un jugement universel à la vérité du jugement contraire, ni de la vérité d'un jugement particulier à la fausseté du jugement sous-contraire. S'il est vrai que tout devoir est absolu, il est faux de dire : aucun devoir n'est absolu, et même : quelques devoirs ne sont pas absolus. Mais s'il est faux qu'aucune vérité n'est utile à l'homme sur la terre, il n'est pas vrai pour cela que toute vérité soit utile à notre destinée présente; il est vrai seulement que quelques vérités sont utiles à la vie terrestre de l'homme. Quelques vérités sont utiles : si cette proposition est vraie, il n'en résulte pas que quelques vérités aussi soient inutiles; mais si la première proposition était fausse, la seconde serait nécessairement vraie.

D'autres conclusions immédiates concernent les jugements

de *modalité*. Les propositions modales étaient autrefois le tourment des écoliers. On distinguait dans l'école quatre modes : il est possible, il est contingent ou réel, il est impossible, il est nécessaire ; et l'on avait imaginé d'ajouter à ces modes, pris dans un sens affirmatif ou négatif, des propositions de la forme A, E, I, O : « que tous les hommes soient libres, qu'aucun homme ne soit parfait, que quelques hommes soient habiles, que quelques hommes ne soient pas savants. » On obtenait ainsi seize combinaisons diverses, représentées par quatre mots de quatre syllabes, et il s'agissait de savoir ce qu'on pouvait énoncer pour chaque mode selon le rapport universel ou particulier, positif ou négatif existant entre le sujet et l'attribut (1). On s'occupait aussi de la conversion des propositions modales, en remplaçant les mots « il est possible, il est nécessaire, » par des adverbes équivalents. On remarquait enfin que le mode de la nécessité équivaut à une proposition universelle affirmative, le mode de l'impossibilité à une proposition universelle négative, les modes de la possibilité et de la contingence à des propositions particulières, affirmatives ou négatives. Dès lors les propositions modales rentraient dans le cadre des jugements opposés, et l'on concluait en conséquence. La nécessité et l'impossibilité sont contraires : il est nécessaire que l'homme soit libre, il est impossible qu'il le soit. La possibilité positive et la possibilité négative sont sous-contraires : il est possible que l'homme soit habile, il est possible qu'il ne le soit pas. La nécessité et la possibilité sont subordonnées : il est nécessaire que l'homme soit libre, il est possible qu'il le soit. Il en est de même de l'impossibilité et de la possibilité négative : il est impossible que l'homme soit parfait, il est possible qu'il ne le soit pas. La nécessité et la possibilité négative sont contradictoires, ainsi que l'impossibilité et la possibilité positive; il est nécessaire que l'homme soit libre, il est possible qu'il ne le soit pas; il est impossible que l'homme soit parfait, il est possible qu'il le soit (2).

(1) Arnauld, *Logique de Port-Royal*, deuxième partie, ch. VIII.
(2) Goudin, *Logica*, De propositione, art. III.

Il n'y a rien à dédaigner dans ces combinaisons. La caractéristique des propositions modales, d'après saint Thomas, au point de vue de l'opposition des jugements, est surtout ingénieuse et doit rester dans la science. Les propositions de ce genre offrent des nuances délicates, et l'on est souvent embarrassé de conclure, faute de savoir en quel sens elles sont opposées. Les modernes n'ont conservé que les conclusions modales qui s'impliquent, comme subordonnées, ou qui s'excluent comme contraires ou contradictoires. La nécessité, dit-on, implique la réalité, et la réalité implique la possibilité; l'impossibilité exclut à la fois la possibilité, la réalité et la nécessité. De ce qu'une loi de la nature, par exemple, est nécessaire, on conclut qu'elle est réelle : si elle doit être, elle est ; et si elle est, c'est qu'elle était possible. De ce qu'un événement extraordinaire ou miraculeux est impossible, comme contraire aux lois de la nature, on conclut qu'il n'est pas réel, et s'il n'est pas réel, c'est qu'il n'est pas nécessaire.

On considère donc la nécessité comme une espèce de la réalité, et la réalité comme une espèce de la possibilité, représentées par trois cercles concentriques : « tout ce qui est nécessaire est réel, tout ce qui est réel est possible. » En dehors du cercle de la possibilité est l'impossible, qui exclut par conséquent tout ce que la possibilité renferme. D'après cela, on conclut *à fortiori* :

De la nécessité à la réalité et à la possibilité,
De la réalité à la possibilité,
De l'impossibilité à la non-réalité et à la non-nécessité,
De la non-réalité à la non-nécessité.

Mais les six réciproques n'ont pas lieu. On ne conclut pas :

De la possibilité à la réalité et à la nécessité,
De la réalité à la nécessité,
De la non-nécessité à la non-réalité et à la non-possibilité,
De la non-réalité à la non-possibilité.

Pour apprécier convenablement la valeur de ces conclusions, il faudrait empiéter sur le domaine de la métaphysique. Est-il vrai que la nécessité implique la possibilité? Oui, en un certain sens; non, en un autre. Ces modalités peuvent s'appliquer soit au temps, aux événements de la vie, aux faits de l'histoire, soit à l'éternité, aux rapports des quantités, par exemple, dans les mathématiques. La nécessité désigne un cas unique dans le rapport de deux termes, comme la somme des angles d'un triangle, et la possibilité exprime un cas entre plusieurs, comme la valeur de chaque angle. En ce sens la nécessité et la possibilité se repoussent, comme l'unité et la pluralité : ce qui est nécessaire n'est-pas possible, ce qui est possible n'est-pas nécessaire, une même chose ne peut pas à la fois être possible et nécessaire; elle est un cas unique ou un cas entre plusieurs, l'un des deux. Mais si l'on entend par possibilité tout ce qui est contenu dans la nature d'un être ou tout ce qui n'est pas contradictoire avec l'essence d'un objet, cette modalité contient en effet les deux autres, et la conclusion de la nécessité à la possibilité est exacte. Est-il vrai encore qu'on ne puisse pas conclure de la possibilité à la réalité? Au sujet des actes contingents qui peuvent être en un temps ou en un autre et dont la réalisation dépend d'une foule de circonstances ou de conditions étrangères, soit ; et c'est là le sens de la proposition. Mais s'il s'agissait des formes éternelles de l'espace ou de ce qui est réalisé dans l'univers entier, abstraction faite de tel ou tel moment, ne pourrait-on pas dire : tout ce qui est possible est aussi réel? Ne le dit-on pas de Dieu, et des savants distingués ne s'appuient-ils pas sur cette équation pour rechercher, même dans les règnes de la nature, quelles sont les divisions fondamentales des êtres organisés? Il y a donc tout au moins quelques réserves à faire dans les conclusions reçues qu'on tire des propositions modales.

Le raisonnement immédiat ne s'applique pas seulement à des propositions catégoriques, comme dans tous les cas qui précèdent, mais encore à des jugements *hypothétiques* et *disjonctifs*. Cependant presque tous les auteurs considèrent les arguments hypothétiques et disjonctifs comme des syllogismes. Kant aurait pu se préserver de cette erreur, car il fait observer que le raisonnement hypothétique n'a point de